



Mon dossier Caf

Relevé de compte

N° DOSSIER

8673873

NOUS CONTACTER :

Caf de l'Essonne
TSA 21131
91013 EVRY CEDEX
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

MADAME RATEAU DELPHINE
3 CHEMIN DES COQUELICOTS
91620 LA VILLE DU BOIS

Le 19/06/2023

► Ce que la Caf m'a versé au mois de mai 2023

Votre Caf n'a effectué aucun paiement pour ce mois.

► Mon profil au 19/06/2023

- Je suis isolée depuis le 31 juillet 2012.
- Nombre d'enfant(s) rattaché(s) sur le dossier : 2 (JULIEN, THEO)
- J'ai une activité salariée depuis le 11 février 2016.
- Mon adresse : 3 CHEMIN DES COQUELICOTS, 91620 LA VILLE DU BOIS, FRANCE
- Mon adresse mél : delphine.rateau70@gmail.com
- Mon téléphone : 06 13 28 15 87 - 0
- Mon compte bancaire : IBAN : XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX2 851 BIC : AGRIFRPP882

Si votre situation change, pensez à en informer votre Caf : Espace Mon Compte > rubrique « Consulter ou modifier Mon profil ». Tout changement peut entraîner une modification de vos droits (voir rubrique « Mes droits et mes paiements »).

Emplacement réservé à la Caf

RCC 19062023 103516

MAT 8673873 P -

PAGE 1/2

► Plus d'information ...

Comprendre mon relevé ?

Avec votre relevé de compte Caf, vous visualisez immédiatement :

- le paiement de vos prestations du mois précédent effectué sur votre compte bancaire,
- le montant versé à un tiers (bailleur, organisme social...),
- les sommes que vous devez à la Caf.

Ce relevé de compte Caf n'est ni une attestation de paiement, ni une attestation de droit et ne peut pas être utilisé comme justificatif.

Comment rembourser ce que je dois à la Caf ?

Vous avez une dette et vous devez la rembourser. Dans ce cas, la Caf effectue des retenues sur le paiement de vos prestations.

Vous pouvez aussi rembourser la Caf par prélèvement bancaire, par chèque ou par carte bancaire. Rendez-vous dans la rubrique « Ma Caf » pour connaître toutes les modalités de remboursement.

Pour consulter le détail de ce que vous devez à la Caf, rendez-vous dans l'Espace Mon Compte, rubrique « Mes dettes ».

Je mets toujours mon profil à jour

Les changements que vous pouvez déclarer sur caf.fr concernent :

- **votre vie familiale** : mariage, pacs, vie de couple, séparation, grossesse, naissance, adoption, départ ou retour d'un enfant, arrivée ou départ d'une personne dans votre foyer, décès ;
- **votre vie professionnelle** : début ou reprise d'activité, chômage, réduction ou cessation d'activité pour vous occuper d'un enfant ;
- **la situation de votre enfant** : scolarité, apprentissage, entrée dans la vie active ;
- **vos coordonnées de contact** : adresse postale, adresse mél, numéro de téléphone ;
- **vos coordonnées bancaires**.

Attention : Une déclaration incorrecte, incomplète et/ou tardive peut entraîner une dette vis-à-vis de la Caf que vous devrez ensuite lui rembourser.

Les changements de situation déclarés en ligne sont traités plus rapidement que si vous les réalisez par téléphone ou par courrier. Rendez-vous dans l'Espace Mon Compte > rubrique « Déclarer un changement » ou « Consulter ou modifier mon profil ».